

DÉPARTEMENT

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON

Nasbinals

Délibération n°40-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07/11/2014

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

L'an deux mille quatorze et le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Recensement 2015
coordonnateur et
rémunération agent
recenseur

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Nicolas PERRET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Valérie CHAYLA. ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y aura lieu

-de nomer le coordonnateur du recensement

-de rémunérer l'agent recenseur qui sera recruté en janvier et février 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

-que Mr Eric MALHERBE sera le coordonnateur du recensement 2015

-que l'agent recenseur percevra une rémunération forfaitaire brute de 400 € (le montant en 2010 était de 389.12€) correspondant à sa formation de 2 demie journées, le transport et le remplissage des bulletins de logement et les feuilles individuelles

-donne tout pouvoir à Mr le maire pour gérer le recensement

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 07/11/2014
et publication ou
notification
le 07/11/2014

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 28/10/2014

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
07/11/2014
Le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents